



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE D'OISE**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE
N° 2024-131

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET CAB8782 – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX » – 42400 SAINT-CHAMOND » en date du 13 novembre 2024 afin de réglementer la circulation Route d'Oise pour lui permettre d'effectuer des travaux de raccordement câble télécom pour le compte d'Orange ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 : Dans la période comprise entre le 18 novembre 2024 et le 22 novembre 2024 inclus, la **circulation sera alternée** sur la Route d'Oise depuis le Pont d'Oise jusqu'au carrefour formé par le Chemin des Lilas.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 : La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société CIRCET de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « CIRCET ».

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture, à la gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montibus, à la Société « CIRCET », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 13 novembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 15/11/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 15/11/2024



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~74120~~ DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr